

# Présentation du plan de protection

Présenté par la  
Corporation du bassin  
de la Jacques-Cartier

17 octobre 2024

## Plan de protection du site de prélèvement d'eau de surface de la Ville de Donnacoona (N°X0008212-1)

Renseignements à caractère public



Présenté à :



Octobre 2024

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER  
5090, ROUTE FOSSAMBAULT  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER



1 888 875-1120



info@cbjc.org



www.cbjc.org



web



PLAN DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE  
SURFACE DE LA VILLE DE DONNACONA  
(N°X0008212-1)

Renseignements à caractère public

Rapport final



Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

5090, Route Fossambault | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1V4  
Téléphone : 418 875-1120 Télécopieur : 418 875-0899 Ligne sans frais : 1 888 875-1120  
Info@cbjc.org www.cbjc.org

## **Équipe de travail**

---

Supervision du projet et révision :	Florian Perret, M. Sc. Biogéosciences de l'environnement, responsable de projets
Chargé de projet :	Justine Lapointe, M. Sc. Biogéosciences de l'environnement, chargée de projets
Atelier de travail :	Florian Perret, M. Sc. Biogéosciences de l'environnement, responsable des projets  Justine Lapointe, M. Sc. Biogéosciences de l'environnement, chargée de projets
Montage et mise en forme :	Isabelle Bédard, technicienne en administration, adjointe exécutive

## **Référence à citer :**

---

CBJC. 2024. *Plan de protection du site de prélèvement d'eau de surface de la Ville de Donnacona, 2024*. 33 pages et 2 annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE.....	1
2. IDENTIFICATION DU RESPONSABLE ET DU SITE DE PRÉLÈVEMENT.....	3
3. IDENTIFICATION DES MENACES.....	6
3.1 MENACE DE PREMIÈRE PRIORITÉ (P1).....	7
4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	11
4.2 PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	12
6. RÉFÉRENCES.....	21

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CALENDRIER DES ACTIVITES EFFECTUEES LORS DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE DONNACONA.....	2
TABLEAU 2 : COORDONNEES DU RESPONSABLE DU SITE DE PRELEVEMENT D'EAU POTABLE.....	3
TABLEAU 3 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE DONNACONA.....	4
TABLEAU 4 : DESCRIPTION DES ELEMENTS CONTENUS DANS LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	13

## Liste des figures

FIGURE 1: LOCALISATION DU SITE DE PRELEVEMENT D'EAU BRUTE (X0008212-1), DE L'INSTALLATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE ET DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (X0008212) A DONNACONA AU QUEBEC.....	5
FIGURE 2 : DELIMITATION DES AIRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET INTERMEDIAIRE DU SITE DE PRELEVEMENT D'EAU BRUTE (X0008212) A DONNACONA.....	9
FIGURE 3 : DELIMITATION DE L'AIRES DE PROTECTION ELOIGNEE DU SITE DE PRELEVEMENT DE L'EAU BRUTE (X0008212) A DONNACONA.....	10

## Liste des acronymes

- API<sub>m</sub>** : Aire de protection immédiate
- API** : Aire de protection intermédiaire
- APE** : Aire de protection éloignée
- CBJC** : Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- MELCCFP** : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le MELCC est devenu le MELCCFP en 2022)
- PPS** : Plan de protection de la source d'eau potable
- RAV** : Rapport d'analyse de vulnérabilité
- RPEP** : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- UPA** : Union des producteurs agricoles

# 1. MISE EN CONTEXTE

---

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les municipalités responsables d'un prélèvement d'eau de catégorie 1, c'est-à-dire alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence, doivent transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), tous les cinq ans, un rapport d'analyse de la vulnérabilité (RAV) de leurs sources d'eau potable, en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), adopté en août 2014. La suite logique du RAV, proposée par le Ministère, comprend l'élaboration de plans de protection de leurs sources d'eau potable (PPS). Ce plan permet de tenir compte des menaces identifiées dans l'analyse de vulnérabilité pour définir et mettre en œuvre des mesures de protection requises.

Précisément, le PPS vise à définir les mesures d'atténuation des menaces pour préserver, voire améliorer la qualité microbiologique et physico-chimique des eaux exploitées, ou pour en préserver la quantité. Il a aussi pour objectif d'aider les municipalités à planifier la mise en œuvre de ces mesures. À ces fins, le MELCCFP décrit la démarche proposée et les attentes concernant le PPS dans le *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable* (MELCC, 2022). Les éléments inclus dans le plan comprennent, entre autres :

1. L'identification des responsables et des partenaires, dont les coordonnées de la ou des municipalités locales responsables d'un prélèvement d'eau, et des partenaires, le cas échéant, ainsi que l'identification des installations de production d'eau potable et des sites de prélèvement d'eau concernés par le plan d'action;
2. La représentation cartographique des aires de protection des sites de prélèvement d'eau de catégorie 1 concernés par le PPS;
3. Les coordonnées et la description des rôles et des responsabilités des équipes chargées de l'élaboration du PPS et des partenaires, le cas échéant;
4. La compilation des menaces locales et régionales recensées dans le ou les rapports d'analyse de vulnérabilité, par ordre de priorité, notamment celles qui nécessitent des actions conjointes, le cas échéant;
5. L'identification d'objectifs de protection;
6. L'identification des mesures de protection existantes et l'évaluation de leur efficacité;
7. L'élaboration des mesures visant à atténuer les impacts des menaces locales ou régionales en précisant le ou les responsables de leur mise en œuvre;
8. Un plan de mise en œuvre des mesures de protection, incluant les objectifs de protection, la description des mesures de protection, leur ordre de priorité, les indicateurs de suivi des mesures, un échéancier de réalisation et les renseignements sur les intervenants et les partenaires;
9. Une stratégie de diffusion du PPS et de ses mesures;
10. L'établissement d'un processus d'amélioration continue (suivi, évaluation et mise à jour du PPS). Ce dernier point est effectué par les Villes.

En vue de la réalisation de son plan de protection de sa source d'eau potable, la Ville de Donnacona a ainsi mandaté la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), au moyen de la résolution n° 2023-12-474, afin de définir les mesures de protection et de planifier leur mise en œuvre. Ce document s'appuie donc sur le rapport d'analyse de vulnérabilité réalisée en 2020 par la CBJC. En plus de fournir un plan d'action pour la Ville de Donnacona, les mesures de protection prescrites dans cet ouvrage permettront de répondre à l'orientation 12 inscrite dans le plan d'urbanisme de la Ville, soit « *Établir des mesures visant à protéger l'environnement et à favoriser un développement durable* » (Ville de Donnacona, 2013).

Afin d'élaborer le plan de mise en œuvre de la Ville de Donnacona, l'implication des parties prenantes suivant une démarche concertée a permis d'assurer le réalisme du PPS et de favoriser l'appropriation du plan par les acteurs concernés. Les activités proposées par le ministère ont été suivies selon le calendrier du Tableau 1 ci-dessous. En plus, l'Annexe 1 présente le compte-rendu des rencontres.

**Tableau 1 : Calendrier des activités effectuées lors du processus d'élaboration du plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Donnacona**

<b>Activités réalisées</b>	<b>Participants</b>	<b>Date</b>
<b>Rencontre de démarrage :</b> planification du calendrier et de la structure organisationnelle	Ville de Donnacona et CBJC	14 mars 2024
<b>Atelier de concertation #1 :</b> synthèse du RAV et menaces retenues	Ville de Donnacona, UPA, acteurs locaux et CBJC	9 mai 2024
<b>Atelier de concertation #2 :</b> élaboration des orientations, des objectifs et des mesures potentielles	Ville de Donnacona, acteurs locaux et CBJC	18 juin 2024
<b>Rencontre de suivi :</b> élaboration de la mise en œuvre du PPS	Ville de Donnacona et CBJC	21 août 2024
<b>Atelier de concertation #3 :</b> présentation du PPS aux citoyens	Ville de Donnacona, citoyens, acteurs locaux et CBJC	17 octobre 2024
<b>Présentation du PPS</b> au conseil municipal pour approbation	Ville de Donnacona	11 novembre 2024

## **2. IDENTIFICATION DU RESPONSABLE ET DU SITE DE PRÉLÈVEMENT**

La Ville de Donnacona est la seule entité responsable du site de prélèvement d'eau de surface n° X0008212-1 (Tableau 2, Tableau 3), localisé dans la rivière Jacques-Cartier à l'embouchure de la rivière des Prairies (46.693611°N, -71.749162°O) (Figure 1). Le site se trouve à proximité de l'installation de pompage d'eau potable, sur le chemin de la Rivière, où l'eau est extraite en continu. L'eau est ensuite acheminée à l'installation de production d'eau potable, nommée « installation de production d'eau potable Donnacona » et identifiée par le n° X0008212. Elle est située sur le chemin de l'Aqueduc, soit à environ 1 km à l'est de la rivière Jacques-Cartier. Deux types de traitement sont appliqués à l'eau brute, soit, chronologiquement, une ultrafiltration avec coagulation suivie d'une désinfection au chlore.

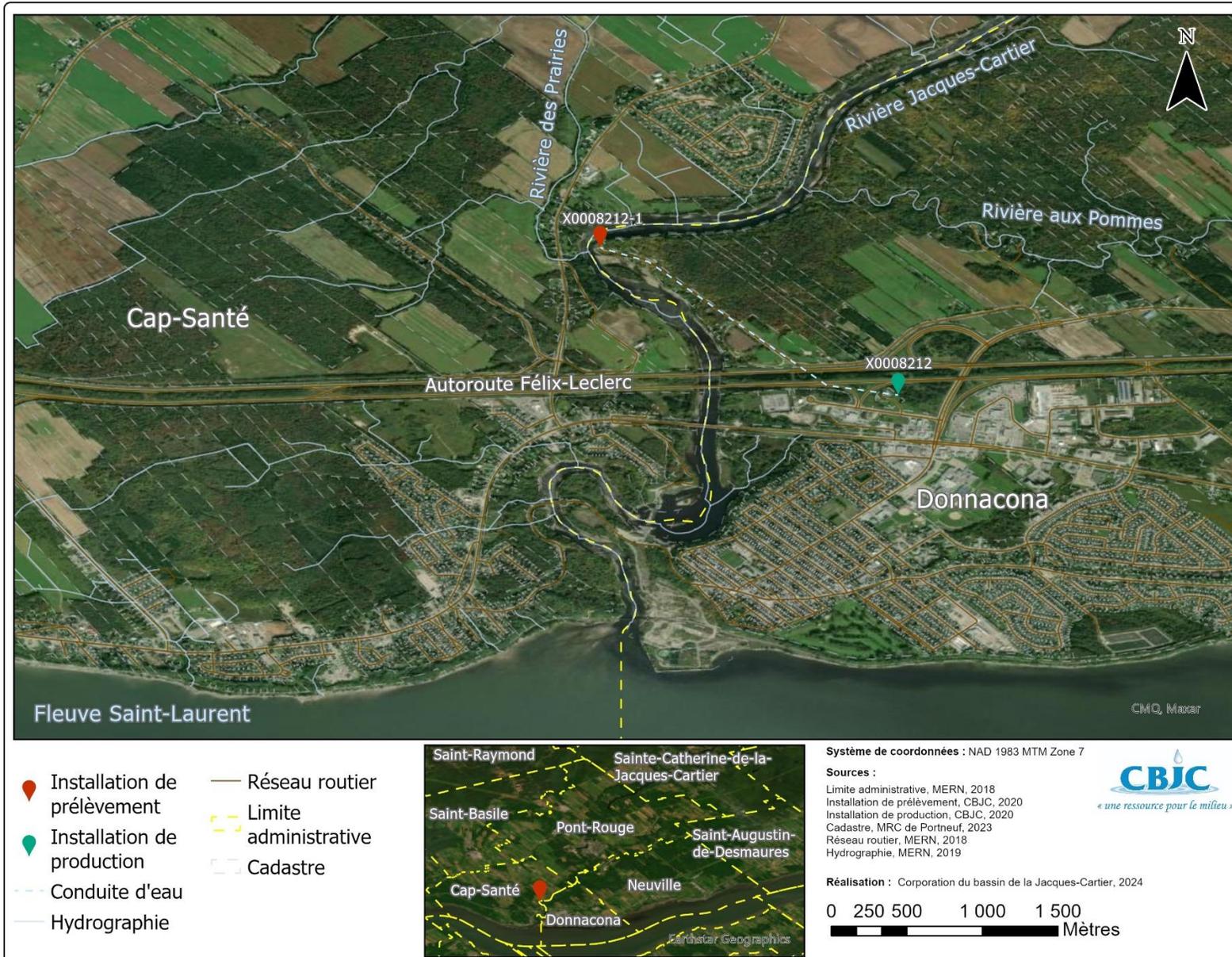
Cette installation alimente en eau potable 7 500 personnes, selon la base de données des installations de distribution d'eau potable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP, 2024). Pour cette raison, les installations de prélèvement et de production d'eau potable de la Ville de Donnacona sont de catégorie 1 selon l'article 51 du RPEP, c'est-à-dire qu'elles alimentent plus de 500 personnes et au moins une résidence.

**Tableau 2 : Coordonnées du responsable du site de prélèvement d'eau potable**

<b>Ville de Donnacona</b>	
Adresse	138, avenue Pleau, Donnacona, Québec, G3M 1A1
Téléphone	418 285-0110
<b>Personne-ressource</b>	
Nom	Martin PARÉ
Poste	Directeur des services techniques et traitement des eaux

**Tableau 3 : Structure organisationnelle pour l'élaboration du plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Donnacona**

<b>Décideurs</b>		
Conseil municipal	Jean-Claude LÉVEILÉE	Maire
	Renée-Claude PICHETTE	Conseillère no 1
	Francyne BOUCHARD	Conseillère no 2
	Jean-Pierre PAGÉ	Conseiller no 3
	Sylvie LAMBERT	Conseillère no 4
	Francis BELLEMARE	Conseiller no 5
	Danie BLAIS	Conseillère no 6
<b>Équipe stratégique</b>		
Élue	Sylvie LAMBERT	Conseillère no 4
Direction générale de la municipalité	Sylvain GERMAIN	Directeur général
Direction des services techniques et traitements des eaux	Martin PARÉ	Directeur des services techniques et traitements des eaux
<b>Équipe technique</b>		
Direction des services techniques et traitements des eaux	Martin PARÉ	Directeur des services techniques et traitements des eaux
Opérateur de station d'eau potable	Éric PLAMONDON	Contremaître
Direction des travaux publics	Tommy ROUSSEAU	Directeur des travaux publics
Professionnel mandaté	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Organisme de bassin versant
<b>Collaborateurs</b>		
Union des producteurs agricoles (UPA) de Portneuf	Mario DELISLE	Représentant de l'UPA



**Figure 1: Localisation du site de prélèvement d'eau brute (X0008212-1), de l'installation de pompage d'eau brute et de l'installation de production d'eau potable (X0008212) à Donnacona au Québec**

### 3. IDENTIFICATION DES MENACES

---

L'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de Donnacona a révélé plusieurs menaces potentielles à la source d'eau potable, décrite dans le RAV produit par la CBJC.

Comme il est suggéré dans le *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable* (MELCC, 2022), les menaces ont été classées par niveau de priorité. Le **premier niveau** correspond aux problématiques avérées et leurs causes probables qui ont été décrites dans l'analyse de vulnérabilité. Le **deuxième niveau** correspond aux activités anthropiques et aux événements potentiels ayant un degré de risque de **très élevé à moyen**. La priorisation des menaces pour un même niveau de potentiel de risque peut être déterminée en concertation. Des critères, tels que l'impact sur la santé humaine, la fréquence ou la probabilité d'occurrence, ont été employés pour établir les priorités. Finalement, d'autres niveaux de priorité pouvaient être ajoutés à la convenance de la municipalité en question. Pour le plan de protection de la Ville de Donnacona, un **troisième niveau** de priorité a été implanté afin de travailler sur les activités anthropiques et les événements potentiels qui ont été retenus dans l'analyse de vulnérabilité et qui ont obtenu un potentiel de risque **faible** ou **très faible**.

De plus, étant donné que la source d'eau potable est de surface, le secteur considéré dans l'analyse de vulnérabilité de la CBJC est le bassin versant du site de prélèvement de la Ville de Donnacona. Ces limites sont incluses dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, présent de Donnacona jusqu'à la Réserve faunique des Laurentides. Pour cette raison, il est difficile d'inclure toutes les vocations potentielles qui peuvent être permises en fonction du zonage des Villes. En ce sens, seulement un portrait des affectations du territoire est aussi pris en considération afin de pouvoir anticiper les risques pour la prise d'eau potable.

Il est aussi à noter que certaines de ces menaces sont dupliquées par le fait que des événements potentiels peuvent survenir dans différentes aires de protection, ce qui peut faire varier le potentiel de risque. Cela dit, une mesure de protection sera effective pour les menaces du même type.

Afin d'alléger les sections suivantes, les différentes menaces ont été identifiées avec un code à deux caractères. Le premier caractère est constitué de la lettre « **P** » suivie d'un chiffre allant de **1** à **3** signifiant le degré de priorité. Le second caractère, suivant le trait d'union « - », est simplement un nombre allant de **1** à **10**, désignant le rang de la menace dans chacune des classes de priorités.

### 3.1 Menace de première priorité (P1)

Afin d'évaluer l'intégrité du site de prélèvement d'eau potable, le rapport d'analyse de vulnérabilité a eu recours à six indicateurs, soit :

- **A** : Vulnérabilité physique du site de prélèvement ;
- **B** : Vulnérabilité aux microorganismes ;
- **C** : Vulnérabilité aux matières fertilisantes ;
- **D** : Vulnérabilité à la turbidité ;
- **E** : Vulnérabilité aux substances inorganiques ;
- **F** : Vulnérabilité aux substances organiques.

L'analyse de ces six indicateurs permet de relever des problématiques avérées à la source d'eau potable, puis d'en déceler les causes probables. Ces problématiques représentent les menaces de première priorité.

Dans le cas de la Ville de Donnacona, aucune problématique n'a été recensée dans le RAV. Cependant, le processus d'analyse de vulnérabilité a permis d'identifier des sources de contamination potentielle pour les indicateurs ayant obtenu un niveau de vulnérabilité **moyen** ou **élevé**. Pour la Ville de Donnacona, aucun indicateur n'a obtenu un niveau de vulnérabilité élevé, alors que quatre (4) indicateurs ont obtenu un niveau moyen, soit les indicateurs B, C, E et F. Les prochains tableaux présentent la justification des analyses selon les méthodes utilisées, dont l'entièreté provient du RAV (CBJC, 2020). La méthode ayant obtenu le niveau de vulnérabilité le plus élevé, c'est-à-dire moyen dans ces cas-ci, est représentée en gras.

#### **B. Vulnérabilité aux microorganismes**

Méthode 1 : concentration médiane en bactérie *E. Coli* de 14 UFC/100mL (norme : < 15 UFC/100mL) et 95<sup>e</sup> percentile de 106,5 UFC/100mL (norme : < 150 UFC/100mL).

Méthode 2 : présence de plusieurs établissements d'élevage et de pâturage qui sont susceptibles de rejeter des organismes pathogènes dans l'environnement.

#### **C – Vulnérabilité aux matières fertilisantes**

Méthode 1 : concentration moyenne en phosphore total de 9,4 µg/L (norme : < 30 µg/L). Cependant, cette méthode est utilisée à titre indicatif seulement, car les suivis ont été faits sur trois années consécutives et non sur cinq années, comme préconise la méthode du MELCC.

Méthode 2 : présence de plusieurs établissements d'élevage et de pâturage qui sont susceptibles de rejeter des matières fertilisantes, dont 41% des sols de l'API ont un usage agricole. Les activités visées potentiellement à risque sont l'épandage de pesticides ou d'engrais, les activités de pâturage ou encore de stockage de matières fertilisantes (lisier, fumier, etc.).

### **E – Vulnérabilité aux substances inorganiques**

Méthode 1 : aucun dépassement des normes applicables enregistré.

Méthode 2 : 41 % des sols de l'API sont occupés par des activités agricoles.

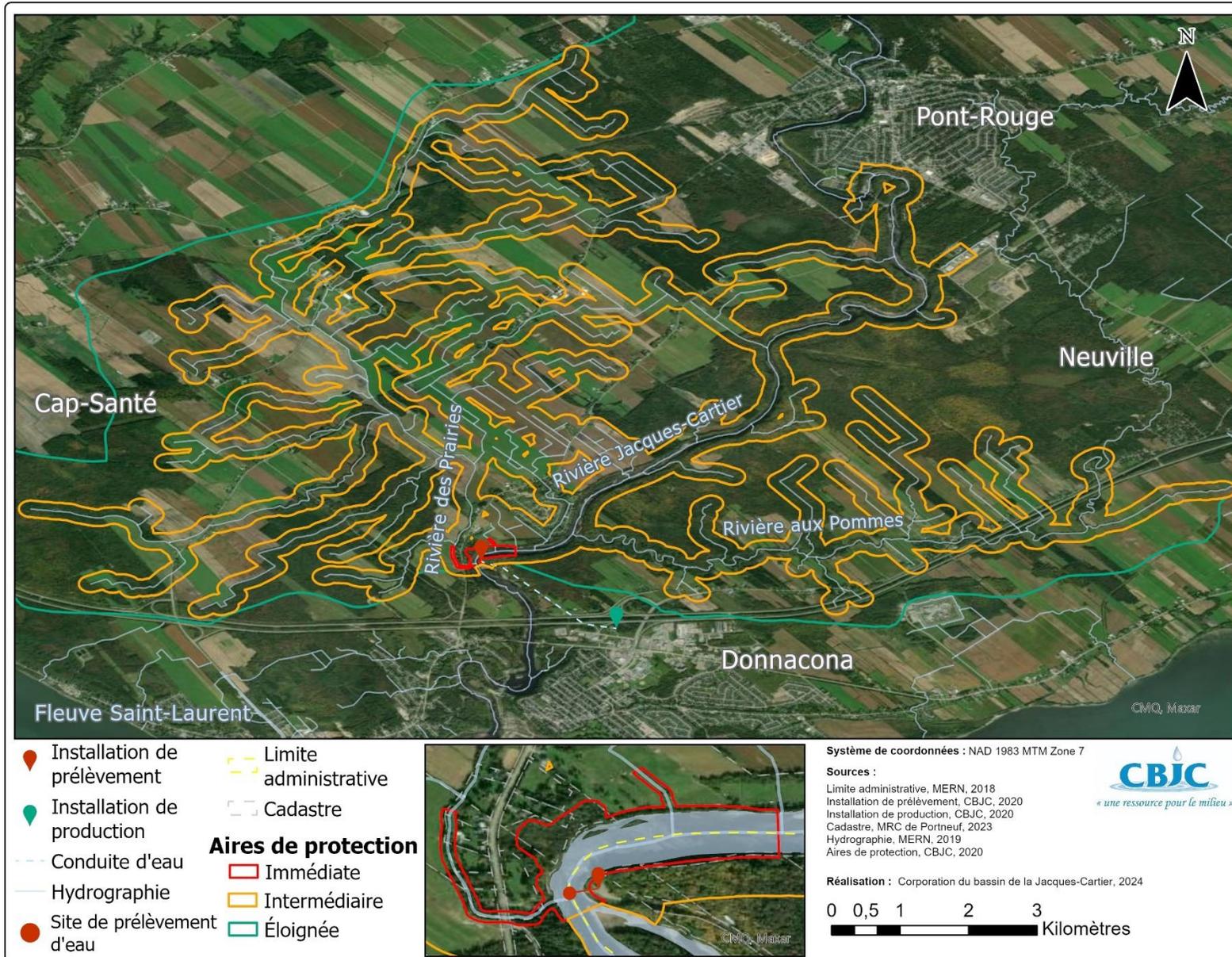
### **F – Vulnérabilité aux substances organiques**

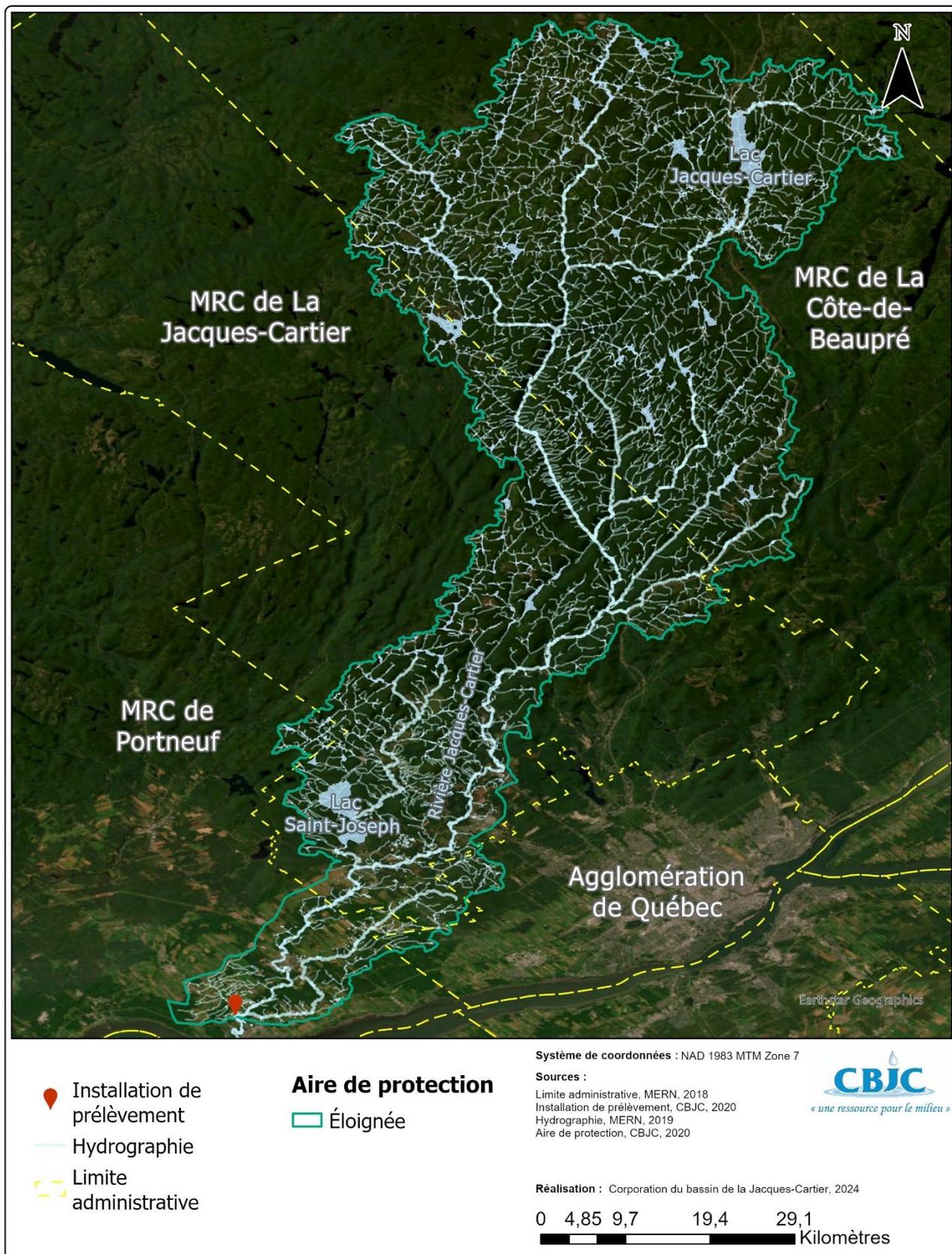
Méthode 1 : aucun dépassement des normes applicables enregistré. Cependant, cette méthode est utilisée à titre indicatif seulement, car les suivis ont été faits sur trois années consécutives et non sur cinq années, comme préconise la méthode du MELCC.

Méthode 2 : 41 % des sols de l'API ont un usage agricole.

L'analyse de vulnérabilité de la CBJC a ainsi identifié 5 (cinq) sources potentielles de contamination associées aux vulnérabilités décrites ci-dessus :

1. **L'agriculture intensive** : épandage de pesticides et de fertilisants chimiques ou organiques, et utilisation d'engrais biologique contenant des microorganismes et de fertilisants chimiques ou organiques ;
2. **Les ouvrages de surverse** : rejet d'eaux usées dans le cours d'eau récepteur sans traitement préalable, et apport de contaminants contenus dans les eaux de ruissellement urbain ;
3. **Les infrastructures hydrauliques et routières** : drainage de nutriments contenus dans les eaux de ruissellement urbain, et drainage de microorganismes ou de substances organiques et inorganiques issues des activités environnantes ;
4. **Les activités de la base de soutien Valcartier** : rejets de métaux et de matériaux énergétiques ou d'autres contaminants présents dans les douilles, les munitions ou les engins explosifs ;
5. **L'épandage de sel de voirie** : stockage des sels de voirie sur les surfaces imperméables ou sur la neige et rejet dans la rivière Jacques-Cartier en période de pluie ou de fonte des neiges.





**Figure 3 : Délimitation de l'aire de protection éloignée du site de prélèvement de l'eau brute (X0008212) à Donnacona.**

## 4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

---

Le plan de mise en œuvre, décrit dans les prochaines pages, présente les différentes mesures de protection qui sont déjà mises en œuvre et celles qui sont en développement. Il comprend aussi les orientations du plan de protection ainsi que les objectifs opérationnels qui devront être atteints. En ce sens, ces derniers servent à établir les cibles de protection du PPS et les moyens à entreprendre pour les atteindre. Ils ont été élaborés en concertation avec les différents acteurs du milieu des aires de protections de la source d'eau potable.

En ce sens, cette section présente d'abord les mesures de protection déjà existantes qui offrent une protection de la source d'eau potable et qui permettent de réduire les risques reliés aux différentes menaces qui ont été présentées précédemment. Ensuite, les orientations et les objectifs opérationnels du PPS sont présentés, ainsi que les différentes mesures de protection, nouvelles et existantes, applicables à chacun des objectifs opérationnels.

En somme, les mesures de protection prescrites dans cet ouvrage permettront à la Ville de Donnacona de répondre à l'orientation 12 inscrite dans le plan d'urbanisme de la Ville (Ville de Donnacona, 2013) voulant « *Établir des mesures visant à protéger l'environnement et à favoriser un développement durable* ».

## **4.2 Plan de mise en oeuvre**

Les prochains tableaux présentent le plan de mise en oeuvre des mesures de protection qui inclue 1) les orientations choisies, 2) les objectifs de protection, 3) la description des mesures et leur ordre de priorité, 4) les renseignements sur les responsables et les collaborateurs, 5) l'impact financier ainsi que les aides financières disponibles pour l'application des mesures, 6) les indicateurs de résultats et 7) un échéancier prévu indiquant si la mesure est déjà existante, la date de mise en oeuvre et la fréquence des mesures.

Au total six (6) orientations ont été sélectionnées, soit :

1. Assurer l'approvisionnement d'une eau de bonne qualité à tous les citoyens de la Ville de Donnacona ;
2. Conserver et améliorer la qualité de l'eau de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière aux Pommes ;
3. Limiter la contamination de l'eau brute par les substances inorganiques et organiques, incluant les pesticides ;
4. Optimiser la communication entre la Ville et les citoyens de Donnacona ;
5. Sensibiliser tous les citoyens présents dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier sur les sources de contamination et sur la protection de la qualité de l'eau ;
6. Assurer la cohérence des mesures de protection sur l'ensemble du bassin versant.

Pour une meilleure compréhension, le Tableau 10 explique les éléments contenus dans les tableaux du plan de mise en oeuvre.

Tableau 4 : Description des éléments contenus dans le plan de mise en œuvre.

Orientation X : Description de l'orientation répondant aux enjeux sélectionnés							
Mesures		Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu		
					Existante	Date	Fréquence
Objectif X : Description de l'objectif répondant de manière spécifique aux enjeux sélectionnés							
Ordre de priorité	Description de la mesure permettant l'atteinte de l'objectif	Identification du <b>responsable</b> (en caractère gras) et des collaborateurs (en caractère normal) contribuant à la réalisation de la mesure	Évaluation de l'impact budgétaire de la mise en place de la mesure (et <i>sources de financement</i> disponibles <sup>2</sup> )	Critère permettant de suivre la progression et l'atteinte de la mesure	X si la mesure est déjà appliquée	Date/période de mise en œuvre	Périodicité de la mesure

<sup>1</sup>L'impact financier se détaille par cette classification : \$ (< 100\$), \$\$ (100\$-999\$) et \$\$\$ (> 1 000\$).

<sup>2</sup>Pour une liste détaillée des aides financières disponibles, référez-vous à l'Annexe 2.

## Orientation 1 : Assurer l’approvisionnement d’une eau de bonne qualité à tous les citoyens de la Ville de Donnacona

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 : Répondre, en tout temps, à l’ensemble des critères de potabilité de l’eau pour tous les citoyens de la Ville de Donnacona</b>							
1	<b>Traiter</b> l’eau brute à l’installation de production d’eau potable	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$\$	Nombre d’analyses démontrant un dépassement d’un critère de potabilité	X		En tout temps
2	<b>Envoyer</b> un avis d’ébullition à la population en cas de dépassements des critères de potabilité	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$-\$\$\$	Nombre de résidences ayant reçu l’avis d’ébullition	X		En cas de dépassement
3	<b>Assurer</b> l’entretien et la validation des appareils de traitement de l’eau brute	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$\$	Nombre d’appareils devant être remplacés ; nombre d’anomalies détectées lors des inspections	X		Annuel (entretien) et 3 fois par jour (validation)
4	<b>Suivre</b> les recommandations de l’entreprise responsable de l’audit quinquennal de l’installation de production d’eau potable	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$-\$\$\$	Nombre de recommandations émises qui sont mises en place	X		Quinquennal

## Orientation 2 : Conserver et améliorer la qualité de l'eau de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière aux Pommes

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 : Assurer le suivi de la qualité de l'eau des rivières Jacques-Cartier et aux Pommes au cours de l'année 2024 et des années subséquentes</b>							
1	<b>Poursuivre</b> l'échantillonnage et les analyses de l'eau sur la rivière Jacques-Cartier au niveau de la station d'eau potable	MELCCFP, CBJC	\$\$ (Réseau-rivières)	Nombre d'échantillonnages effectués	X (depuis 2009)		Annuel
2	<b>Poursuivre</b> l'échantillonnage et les analyses de l'eau sur la rivière aux Pommes	MELCCFP, CBJC	\$\$ (Réseau-rivières)	Nombre d'échantillonnages effectués	X (depuis 2002)		Annuel
<b>Objectif 2 : Limiter l'apport de sédiments et d'éléments nutritifs par le ruissellement dans les aires de protection en intégrant des pratiques durables au cours de l'année 2024 et des années subséquentes</b>							
3	<b>Déterminer</b> l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) de la rivière aux Pommes <sup>1</sup>	Villes du bassin versant de la rivière aux Pommes, CBJC	\$\$-\$\$\$ (PSREE)	Réalisation de l'IQBR pour la rivière aux Pommes		D'ici 2026	1 fois
4	<b>Encourager</b> les producteurs agricoles à adopter des pratiques agroenvironnementales et à protéger les bandes riveraines	Ville de Donnacona, UPA, CARN, producteurs agricoles	\$\$ (RPA, Prime-Vert, Services-conseils, PSREE, ICD)	Nombre de pratiques agroenvironnementales implantées	X		Annuel
5	<b>Encourager</b> les citoyens riverains de la rivière aux Pommes à aménager une bande riveraine conforme et durable	Villes du bassin versant de la rivière aux Pommes, CBJC	\$-\$\$ (Prime-Vert, PSREE, MRC de Portneuf)	% de la bande riveraine aménagée		2024 et +	Annuel

<sup>1</sup> L'IQBR de la rivière Jacques a été déterminé en 2021 par la CBJC.

**Objectif 3 : Développer et mettre en œuvre des initiatives visant à conserver et à valoriser les corridors riverains des rivières Jacques-Cartier et aux Pommes, d'ici 2026**

6	<b>Mettre en place</b> des mesures de conservation en bordure de la rivière Jacques-Cartier	<b>CBJC</b> , MRC de Portneuf et MRC de la Jacques-Cartier	\$\$\$ <i>(Protéger les habitats)</i>	Nombre de mesures de conservation adoptées		D'ici 2026	1 fois
7	<b>Proposer</b> un projet de conservation et de mise en valeur du corridor riverain de la rivière aux Pommes	<b>CBJC</b> , Villes du bassin versant de la rivière aux Pommes, MRC de Portneuf et MRC de la Jacques-Cartier	\$\$ <i>(Protéger les habitats, AGIR pour la faune)</i>	Développement du plan de conservation		D'ici 2026	1 fois

### Orientation 3 : Limiter la contamination de l'eau brute par les substances inorganiques et organiques, incluant les pesticides

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 :</b> Assurer un suivi continu des concentrations en ions chlorures, composantes des sels de voirie, dans l'eau potable au cours de l'année 2025 et des années subséquentes							
1	<b>Surveiller</b> les concentrations en ions chlorures de l'eau brute afin de développer un plan d'intervention pour les sels de voirie	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$	Résultats des analyses d'ions chlorure		2025 et +	Annuel
<b>Objectif 2 :</b> Optimiser les capacités de la Ville de Donnacona à réagir rapidement face à un déversement de contaminants dans la rivière Jacques-Cartier, en amont du prélèvement d'eau, d'ici 2026							
2	<b>Développer</b> un projet visant à produire un outil de détermination du temps de parcours des contaminants dans un contexte de protection de la prise d'eau potable	<b>Ville de Donnacona, INRS</b>	\$\$\$	Réalisation du projet		D'ici 2026	1 fois
<b>Objectif 3 :</b> Amener les municipalités du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier à adopter des infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales dans le but de réduire le recours aux ouvrages de surverse au cours de l'année 2025 et des années subséquentes							
3	<b>Encourager</b> les Villes du bassin versant à mettre en place des infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales	<b>CBJC, Villes du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier</b>	\$\$ (Action-Climat, Oasis, Fonds municipal vert)	Nombre d'infrastructures vertes réalisées		2025 et +	Annuel

## Orientation 4 : Optimiser la communication entre la Ville et les citoyens de Donnacona

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 : Maintenir un réseau de communication multicanal rendant les informations relatives à la source d'eau potable et à sa distribution accessible à tous les citoyens de la Ville de Donnacona au cours de l'année 2024 et des années subséquentes</b>							
1	<b>Maintenir</b> une ligne téléphonique d'urgence pour que les citoyens puissent communiquer directement et rapidement avec la Ville	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$	Nombre d'appels reçus concernant l'eau potable via la ligne téléphonique	X		En tout temps
2	<b>Maintenir</b> le système d'alerte municipal permettant de communiquer de l'information aux citoyens	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$	Nombre de communications envoyées aux citoyens	X (depuis 2018)		En tout temps
3	<b>Publier</b> les résultats des bilans annuels de la qualité de l'eau potable sur le site Web de la Ville de Donnacona	<b>Ville de Donnacona</b>	\$	Publication du bilan annuel	X		Annuel

## Orientation 5 : Sensibiliser tous les citoyens présents dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier sur les sources de contamination et sur la protection de la qualité de l'eau

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 : Sensibiliser tous les citoyens dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier face aux enjeux entourant le PPS et la source d'eau potable au cours de l'année 2025</b>							
1	<b>Effectuer</b> une campagne de sensibilisation sur les enjeux entourant le PPS et la rivière Jacques-Cartier	<b>CBJC, Villes du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier</b>	\$\$-\$\$\$ ( <i>PSREE, Mise en valeur de la biodiversité</i> )	Nombre de personnes touchées ; nombre d'activités de sensibilisation faites		2025	1 fois
2	<b>Ajouter</b> des pancartes à des endroits stratégiques pour indiquer la présence de la source d'eau potable	<b>Ville de Donnacona</b>	\$\$-\$\$	Nombre de pancartes mises	X (depuis 2024)		1 fois
3	<b>Publier</b> le PPS sur le site Web de la Ville de Donnacona	<b>Ville de Donnacona, CBJC</b>	\$	Nombre de visites sur le lien de partage du document		2025	En tout temps
<b>Objectif 2 : Sensibiliser tous les citoyens face aux mesures d'application de pesticides dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier au cours de l'année 2025</b>							
4	<b>Effectuer</b> une campagne de sensibilisation sur les pesticides auprès de la population du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier	<b>CBJC, Villes du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier</b>	\$\$-\$\$\$ ( <i>PSREE, Mise en valeur de la biodiversité</i> )	Nombre de personnes touchées ; nombre d'activités faites		2025	1 fois
<b>Objectif 3 : Renforcer le transfert de connaissances et encourager la diffusion d'informations auprès des producteurs agricoles, d'ici 2026</b>							
5	<b>Encourager</b> la création et la participation à une cohorte régionale visant le transfert de connaissance et l'échange d'informations afin d'accélérer l'implantation de pratiques agroenvironnementales	<b>Ville de Donnacona, CBJC, MAPAQ, producteurs agricoles</b>	\$\$ ( <i>RPA, Innovation bioalimentaire, Prime-Vert</i> )	Création de la cohorte régionale ; nombre de participants à la cohorte		D'ici 2026	Annuel

## Orientation 6 : Assurer la cohérence des mesures de protection sur l'ensemble du bassin versant

Mesures	Responsables et collaborateurs	Impact financier (aide financière)	Indicateurs de résultats	Échéancier prévu			
				Existante	Date	Fréquence	
<b>Objectif 1 : Développer une collaboration intermunicipale avec les villes présentes dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, d'ici 2026</b>							
1	<b>Réunir</b> les municipalités du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier afin de discuter des enjeux entourant le PPS et la rivière Jacques-Cartier	<b>Ville de Donnacona,</b> Villes du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, CBJC	\$\$\$	Nombre de rencontres tenues		D'ici 2026	1 fois

## 6. RÉFÉRENCES

---

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier. (2020, décembre). *Rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface n° X0008121-1*. <https://Villededonnacona.com/file-7625>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. (2020, mars). *Renouvellement d'autorisation Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, section 31.18) Attestation n° 202003001*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/pri/documents/renouvellement-autorisation-BP-Canada-Pont-Rouge.pdf>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. (2022, avril). *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024, octobre). *Installations municipales de distribution d'eau potable*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/resultats.asp>

## RÉFÉRENCES JURIDIQUES

*Code de gestion des pesticides*, RLRQ, c. P-9.3, r.1

*Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2

*Loi sur les pesticides*, RLRQ, c. P-9.3

*Plan d'urbanisme numéro V-535*, Ville de Donnacona, règlement n° V-535, adopté le 25 novembre 2013, entré en vigueur le 12 février 2014.

*Règlement numéro V-606 relatif à l'utilisation de l'eau potable*, Ville de Donnacona, règlement n° V-606, adopté le 14 novembre 2022, entré en vigueur le 16 novembre 2022

*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, RLRQ, c. Q-2, r. 35.2

*Règlement sur les carrières et sablières*, RLRQ, c. Q-2, r. 7.1

*Règlement sur les exploitations agricoles*, RLRQ, c. Q-2, r. 26